



**1. CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**

Membres présents et représentés : 15

**2. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU SERVICE BOIS**

Après présentation des comptes :

- administratif de la Commune
- du service bois

Le Conseil Municipal constate qu'il y a concordance entre les Comptes de Gestion du Percepteur et les Comptes Administratifs. .

Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Les comptes sont approuvés

**Compte Administratif 2011 de la Commune**

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	Recettes
Exercice 2011	521 350.73 €	803 717.23 €
Report de l'exercice 2010	/	367 218.28 €
Reste à réaliser à reporter	/	/
<b>Investissement</b>	Dépenses	Recettes
Exercice 2011	396 301.96 €	72 950.96 €
Report de l'exercice 2010	/	51 266.80 €
Reste à réaliser à reporter	48 748 €	35 730 €
<b>Total cumulé</b>	<b>966 400.69 €</b>	<b>1 330 883.27 €</b>

## Compte Administratif 2011 du Service Bois

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	Recettes
Exercice 2011	60 769.79 €	4 853.13 €
Report de l'exercice 2010	/	63 592.73 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	Recettes
Exercice 2011	12 602.23 €	/
Report de l'exercice 2010	/	25 375.83 €
<b>Total cumulé</b>	<b>73 372.02 €</b>	<b>93 821.69 €</b>

### 3. TAUX D'IMPOSITION 2012 : pour la part communale

Une gestion saine des finances communales permet, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2012 qui restent fixés à :

- taxe d'habitation : 10.02%
- taxe foncière (bâti) : 15.97%
- taxe foncière (non bâti) : 34.18%.

Nous rappelons toutefois que la somme à régler figurant au bas de la feuille d'imposition peut varier par rapport à celle de 2011 selon trois critères :

- La base d'imposition est généralement revalorisée chaque année par les services fiscaux.
- Les taux des collectivités territoriales peuvent être modifiés
- Les travaux d'amélioration de l'habitat peuvent entraîner un réajustement de l'assiette de l'impôt (nouvelles surfaces, piscines, abris, etc.)

### 4. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE

Un poste d'Adjoint Administratif 1ère classe a été créé à compter du 1er février 2012.

Madame **Christelle BOIROT** ayant obtenu avec succès l'examen correspondant à ce poste exerce désormais ses fonctions en qualité d'Adjointe Administrative 1ère classe et effectue à ce titre un travail hebdomadaire de 17heures 30.

### 5. CONVENTION DE SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le **Centre de Gestion du Doubs** a créé un service de remplacement afin de pallier l'absence occasionnelle ou momentanée de fonctionnaires territoriaux.

Ce service, auquel nous avons déjà eu recours, permet d'obtenir un remplaçant afin de maintenir la continuité dans le travail du secrétariat ou des employés municipaux. Les modalités d'intervention ont été modifiées et ont fait l'objet d'une nouvelle convention.

Celle-ci est signée pour une durée de **3 ans** ; le coût des arrêts de travail n'est plus supporté par les mairies mais par le Conseil Général.

## 6. ACTUALISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE – EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La **Commission Locale d'Évaluation des Charges** Transférées a validé le montant actualisé de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle de chacune des 59 communes membres de la CAGB en tenant compte des nouveaux transferts de charges, soit **18 262.33 €** pour la commune d'Auxon-Dessus.

## 7. VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES

Lors de la location de **la Salle des Fêtes**, la municipalité mettait gracieusement l'ensemble de la vaisselle à la disposition des locataires.

Cette offre nécessitait un inventaire strict et fastidieux du matériel avant et après chaque utilisation de la salle. Malgré ces précautions, il n'était pas rare de retrouver de la vaisselle sale, voire cassée.

Devant ce manque de civilité, le Conseil Municipal s'est orienté vers un arrêt de cette mise à disposition à compter du **12 mars 2012**

## 8. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE PARTENARIALE DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA ZAC

Le **Grand Besançon** en partenariat avec la commune a engagé la réalisation d'une **ZAC** destinée à accueillir en priorité des activités tertiaires et de petites industries à proximité de la Gare « **Besançon Franche-Comté TGV** ».

Ces bâtiments seront édifiés selon les normes **HQE** (Haute Qualité Environnementale) utilisées pour la gare.

Ce projet génère une modification des espaces et de l'écosystème local. A défaut de pouvoir être complètement évités, ces impacts doivent être équilibrés par diverses mesures compensatoires.

Une commission a été mise en place avec le **Grand Besançon**, la municipalité et la société prestataire retenue pour le montage de cette ZAC.

Les dossiers intégrant la liste desdites mesures qui pourront être mises en œuvre dans le cadre du projet **ZAC** et la stratégie de leur réalisation seront prochainement votées par la **CAGB**.

Les mesures compensatoires valoriseront en priorité le territoire **d'Auxon Dessus** :

- rétablissement de ruisseaux
- création de zones humides
- Acquisition de forêt privée en vue d'une réintégration dans notre domaine forestier et réalisation de travaux

- Mise en œuvre de modalités de gestion forestière permettant la réalisation d'îlot de vieillissement et de sénescence en vue de favoriser la biodiversité.

## **9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC RFF POUR LE RETABLISSEMENT DES VOIES COMMUNALES INTERSECTEES PAR LA LGV**

Le tracé de la ligne **LGV** traverse ou longe des voies Communales et rend indispensable l'exécution de travaux de rétablissement ou de déplacement de celles-ci par **RFF**.

**RFF** propose une convention qui stipule les conditions et les modalités de réalisation des études et des travaux de rétablissement de ces voies rendus nécessaires par la réalisation du projet **LGV**.

**Monsieur le Maire** signera prochainement une convention de rétablissement des voies communales intersectées par la construction de la ligne **LGV**.

### **1. CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2012**

Membres présents et représentés : **15**

### **2. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX RUE DES VIGNES ET RUE DU COTEAU**

Le Conseil Municipal a décidé de tirer parti de la réfection par le Conseil Général de la couche de roulement des rues des Vignes et du Coteau constituant l'emprise de la RD287 en procédant à **l'aménagement de stationnements, de trottoirs et de travaux de mise en sécurité des arrêts de bus ainsi que des carrefours.**

Le Conseil Général vient de nous informer que les travaux et subventions au titre de l'OPSA (Opération **P**artenariale de **S**écurité en **A**gglomération) ne pourront être inscrits au budget 2012 mais s'engage à retenir en priorité cette opération pour 2013.

**Les travaux rue des Vignes seront réalisés en 2012, ceux prévus rue du Coteau sont reportés en 2013.** Compte tenu de l'engagement du Conseil Général de subventionner cette opération en 2013, la commune se devra de préfinancer en 2012 la participation attendue de l'assemblée départementale pour la Rue des Vignes.

**Le calendrier retenu serait le suivant :**

- mai 2012 : informations des riverains, recueil des observations sur le projet et intégration des modifications retenues ;
- juin 2012 : consultation des entreprises ;
- juillet 2012 : attribution du marché ;
- septembre 2012 : début du chantier Rue des Vignes ;
- novembre 2012 : réception des travaux Rue des Vignes ;
- début décembre 2012 : décompte des travaux tranche ferme ;
- mai/juin 2013 : début du chantier Rue du Coteau ;
- septembre/octobre 2013 : réception et décompte des travaux tranche conditionnelle.

**Le montant de ces travaux s'élèvera à 720 000 € TTC**

### 3. AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif de l'exercice **2011** présente un excédent de fonctionnement cumulé de **649 584.78 €**.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de **272 084.20 €**.

L'état des restes à réaliser en section d'investissement est réparti à raison de **48 748.00 €** de dépenses et **35 730.00 €** de recettes.

Le conseil municipal décide donc d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement pour **285 102.20 €**
- report à nouveau en section de fonctionnement pour **364 482.58 €**

### 4. AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET BOIS

Le compte administratif de l'exercice **2011** présente un excédent de fonctionnement cumulé de **7 676.07 €**,

La section d'investissement faisant apparaître un excédent de **12 773.60 €**, le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section de fonctionnement pour **7 676.07 €**.

### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL et DU BUDGET BOIS 2012

Détails partiels des investissements :

Afin de maintenir la ligne du respect de l'écologie nous poursuivons le **renouvellement de candélabres « économes »** pour une valeur de **5000€**.

Les impératifs de calendrier ne nous ont pas permis d'investir les **20 000€** prévisionnés en **2011** dans la réfection de l'église qui seront ajoutés aux **20 000€** prévus pour **2012**.

Le **PLU** est un projet important pour les décennies à venir: **16 000€** sont investis

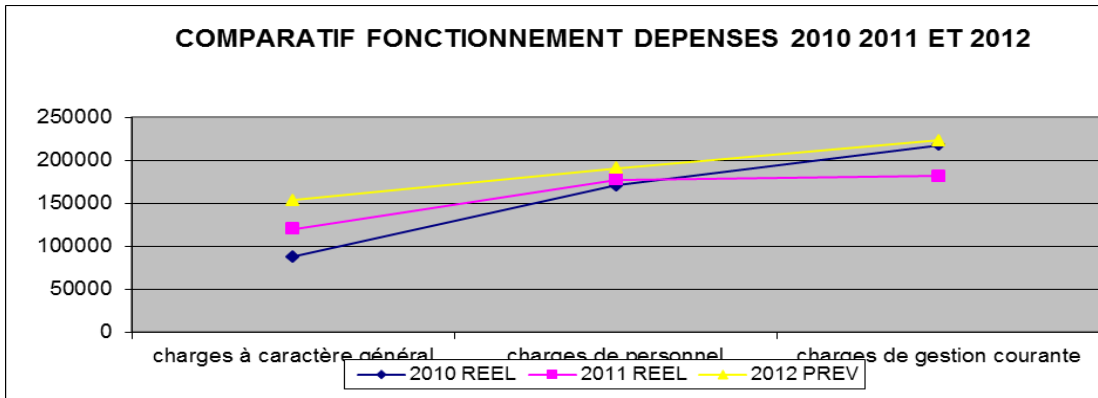
La municipalité se concentre sur un projet de construction d'une salle polyvalente. Les frais d'études sont évalués à **15 000€**.

La mise en place d'un panneau lumineux permettrait de favoriser la communication pour l'ensemble des manifestations ou réunions organisées par la Commune. Le projet engendrerait un coût de **15 000€**

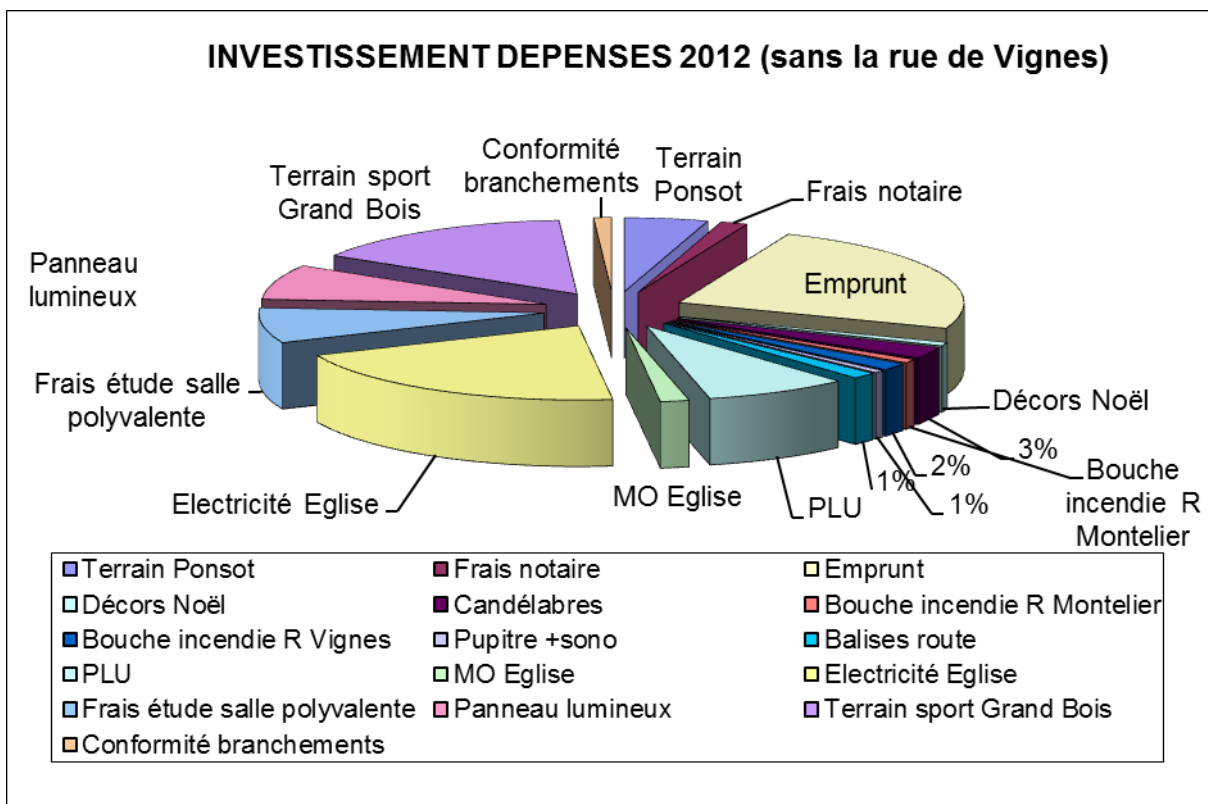
La création d'un terrain de sport est envisagée au Grand Bois pour un montant de **30 000€**

Une part importante des investissements servira à poursuivre notre objectif d'amélioration du secteur routier au travers des travaux rues des Vignes et rue du Coteau représentant **300 000€**.

Voici ici une liste non exhaustive des projets d'amélioration de la qualité de vie des **Ch'nillons**.



A noter que le trait jaune représente les **dépenses prévisionnelles 2012** mais que celles-ci seront sans doute revues à la baisse par la municipalité toujours soucieuse de faire des économies et qui s'emploiera à maintenir le taux de ses charges au plus bas niveau.



## 6. EMBAUCHE D'UN CAE-CUI (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi / Contrat Unique d'Insertion)

Le **Conseil Municipal** décide l'embauche d'un **CAE** pour une durée hebdomadaire de **20 heures**.

Ainsi **Laura** rejoint l'équipe du secrétariat communal qui l'accompagne dans son intégration dans le milieu du travail.

### ETAT CIVIL

#### Naissance :

**Charlotte GRUSS** née le 28/12/2011

**Nina MARTINEZ CAÑADAS** née le 26/01/2012

**Victoire BONNOT** née le 29/01/2012

**Sara BOSSONNET** née le 06/02/2012

**Léandre BOUVOT** née le 05/04/2012

**Maxence JACQUIER** né le 16/04/2012

#### Mariage :

Le 27/03/12 : Mme **Virginie LE FLAMBE** et M. **Anthony NAPPEZ**

### REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de **bricolage et jardinage** utilisant des appareils à **moteur thermique** ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : **8h30-12h00 / 14h30-19h00**

Samedis : **9h30-12h00 / 15h00-19h00**

Dimanches et jours fériés : **10h00-12h00**

### ASSOCIATION LA CROIX VERTE : OPERATION SOLIDARITE BOUCHONS :

Depuis 2003, **42 villages du Doubs et du Jura** se sont investis afin de collecter **250 tonnes de bouchons** qui, broyés et recyclés ont permis de financer des projets pour un montant de **33 200€ reversés à l'Association Croix Verte** soit

- pour le Doubs : **20 750€**
- pour le Jura : **12 450€**.

**Danielle Renaudin** qui récolte les bouchons 10, rue des Vignes, tient à votre disposition le détail des projets financés et l'utilisation de ces sommes au **03 81 58 76 11** ou **06 06 55 50 18**.

### OPERATION BRIOCHES DE L'ADAPEI

Cette année encore, nous remercions les bénévoles qui, soucieux d'aider l'ADAPEI se sont investis auprès des **Chn'illons**. Leur générosité a permis de récolter **2 121.84€ pour la vente de 252 brioches soit 8.42€** la brioche contre 8.38€ en 2010 pour le même nombre de brioches.

Ces dons fait à l'**ADAPEI** de Besançon participeront à la mise en place d'actions concrètes en faveur des enfants et adultes handicapés intellectuels, polyhandicapés et autistes.

### PETANQUE :

**Le Club de loisirs « Les Acacias » organise un concours de pétanque le jeudi 24 mai, à 14 heures** place de l'Église.

**Vous êtes invités** à venir participer à cette manifestation de loisirs. Renseignements et inscriptions (**3€** par personne) jusqu'au 23 mai auprès de :

Jacques LEUBA au **06 85 11 23 61** ou **03 81 58 75 26** ou **jleuba@aol.com**

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUIN À 20 HEURES 30 SALLE DES FÊTES D'AUXON-DESSUS**

**L'Association JALMALV** ( Jusqu' A La Mort Accompagner La Vie) propose une soirée d'information et d'échanges sur l'**accompagnement des personnes en fin de vie**. Les droits des malades, l'accès aux soins palliatifs, le traitement de la douleur, le refus de l'acharnement thérapeutique, autant de sujets peu connus, douloureux, qui méritent que l'on s'y attarde.

**FETE DE LA MUSIQUE :**

**Le Comité des Fêtes** organise pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive **la Fête de la Musique le samedi 16 juin, à partir de 18 heures.**

Comme les années précédentes, vous vous retrouverez sur le **parc des Ch'nillons** où vous aurez la possibilité de profiter des concerts en vous restaurant sur place.